**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** République démocratique du Congo

**TYPE DE RAPPORT :** SEMESTRIEL

**PERIODE DE RAPPORT :** 1 JANVIER – 30 JUIN 2021

|  |
| --- |
| **Titre du projet :** Le Droit des femmes à la Protection et à la Participation pour l’Egalité et la Paix autour des mines artisanales du Sud Kivu**Numéro Projet / MPTF Gateway :** PBF/IRF-317-118939 |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :** [ ]  Fonds fiduciaire pays[ ]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire :**       | **Type et nom d’agence récipiendaire :** Bureau Conjoint des Nations unies aux Droits de l’Homme (BCNUDH) (Agence coordonnatrice) Organisation internationale pour les migrations (OIM)Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) |
| **Date du premier transfert de fonds :** 29 Novembre 2019**Date de fin de projet :** 28 Novembre 2021 **Le projet est-il dans ses six derniers mois de mise en œuvre ?** OUI |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**[x]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):** **Agence récipiendaire Budget** **BCNUDH $ 584.352,00** **OIM $ 457.824,00** **UNESCO $ 457.824,00** **Total PBF $ 1.500.000,00** Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet : 46.39%\*Voir rapport budgétaire**Budgétisation sensible au genre :**Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 1 386 900 USD (**92,46%)**Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 643,365.00USD.  |
| Marqueur de genre du projet **: 3** Marqueur de risque du projet **: Fort risque - retard dû aux mesures de restrictions de mouvement et de rassemblement, même dans le Sud-Kivu, contre la COVID. Fort enclavement de la zone du projet et difficultés de transport du personnel et des équipements.**Domaine de priorité de l’intervention PBF **(« PBF focus area ») :** **Accès équitable aux services sociaux** |
| **Préparation du rapport :**Rapport préparé par : **Charlotte Songue – Coordonnatrice Projet BCNUDH*** Mathilde Mihigo, BCNUDH
* Richard Matsipa, UNESCO
* Ure Afra Sophie, OIM

Rapport approuvé par : Abdoul Aziz Thioye, Directeur du BCNUDH (Agence Lead).Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport : Oui (Sophie Aloë, Point Focal PBF, Bureau Intégré de la MONUSCO). |

**Partie 1 : Progrès global du projet**

**Etat global de mise en œuvre du projet :**

Après le confinement et le gel des mouvements sur l’étendue du territoire de la République démocratique du Congo, les partenaires de mise en œuvre des 3 agences ont été contractualisés, et ont commencé à mettre en place les structures d’accueil des victimes (clinique juridique ACPD et Centre Hospitalier Chahi), la cartographie des sites miniers et la localisation du site d’implantation de la case de la femme et la radio communautaire, en octobre 2020.

La première mission conjointe du Projet a pu atteindre Kigulube, dans le groupement de Bamuguba Sud, territoire de Shabunda, dans la province du Sud Kivu. Elle s’est déroulée du 25 novembre au 9 décembre 2020. Cette mission a permis à l’Administrateur Assistant du territoire de Shabunda de lancer officiellement le projet en présence des autorités locales et coutumières, des responsables des services de sécurité, des leaders communautaires et de la population. Ce fut aussi l’occasion de procéder à la pose de la première pierre pour la construction de la case de la femme et de faire connaître le projet aux bénéficiaires directs que sont les femmes et les hommes des villages de Kigulube. D’autant plus que les 3 agences de mise en œuvre, à savoir le BCNUDH, UNESCO et OIM avaient déjà terminé la contractualisation des partenaires et le recrutement du personnel.

Pendant la période en revue, le projet a énormément progressé dans sa mise en œuvre, le suivi et le renforcement des cadres de coordination et l’amélioration des performances. Les partenaires de mise en œuvre de la société civile de même qu’étatiques ont collaboré dans la coordination et la mise en œuvre du projet à Kigulube, à Bukavu et à Kinshasa.

La réunion des 3 chefs d’agences en fin mars 2021 a été déterminante dans l’orientation stratégique et l’accélération de la mise en œuvre des actions et les livrables prévus dans la programmation. Il sied de souligner que le changement de gouvernement central en RDC n’a pas eu un impact significatif dans la mise en œuvre des activités, bien qu’ayant nécessité quelques ajustements dans la coordination, précisément avec le ministère du genre.

Ainsi, les travaux de construction de la case de la femme ont avancé et sont à l’étape finale. La remise de l’ouvrage à l’UNESCO par l’entrepreneur est imminente, de même que les travaux d’installation du pylône de la radio. Une étude de faisabilité de ladite radio a été menée par un consultant technicien en haute fréquence à Kigulube.

En même temps, l’identification et la formation de femmes leaders vectrices de changement sur la communication pour le changement de comportement (CCC), une plus grande équité et représentativité du genre au sein des entreprises et de gouvernance, la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) et le développement d’une culture de paix a eu lieu. Ces vectrices ont organisé des causeries éducatives sur les VSBG récurrentes dans le Groupement Bamuguba-Sud et sur le vivre ensemble. Un comité permanent de plaidoyer constitué de 10 membres a été créé pour porter auprès des autorités et autres bienfaiteurs la voix des femmes en particulier et de toute la communauté de Shabunda en général.

L’identification des femmes actives dans l’exploitation minière artisanale a été faite dans les sites miniers autour de Kigulube et Nzovu, sites aurifères et stannifères. Puis elles ont été sélectionnées et ont bénéficié de formations sur la thématique des mines, ce qui a permis de lancer le processus normal de regroupement des femmes en coopératives minières.

Les inspectrices des mines et des observatrices de la société civile thématique mines ont été formées en tant qu’Officier de la Police Judiciaire (OPJ) à compétence restreinte dans toute la province du Sud-Kivu. Après la formation, ces inspectrices des mines ont été déployées dans les zones d’exploitation minière artisanale au service du ministère des Mines. Le mandat de ces dernières consiste à faire respecter les textes légaux et réglementaires en vigueur en RDC, rechercher les infractions et les réprimer. Par ailleurs, les inspectrices des mines feront des observations régulières pour s’assurer que les normes régionale et internationales dans le secteur minier soient appliquées.

De plus, des agents des services techniques du ministère provincial des Mines (Division des Mines & SAEMEPE) ont été formés à faire appliquer et respecter les normes internationales de l’Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), de la certification régionale de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) ainsi que du mécanisme de traçabilité nationale de la RDC. Ceci afin de rendre les minerais exploités dans la zone, libres de conflits et propres à la consommation au niveau du marché international.

Le Sous-comité local de suivi des activités minières (SCLS) de Kigulube, présidé par le chef de groupement de Bamuguba Sud, et le Sous-sous comité local de suivi des activités minières (SSCLS) de Nzovu, présidé par le chef du village, ont été installés et sont opérationnels depuis mars 2021 dans la résolution des différents conflits (incidents) liés à l’exploitation minière artisanale. Les SCLS et le SSCLS sont appuyés dans la collecte des incidents par dix agents de terrain (collecteurs des incidents) dont une femme qui ont été recrutés et formés à cette fin.

Pendant que la localisation du site de la radio et des sites miniers était en cours, la rénovation des installations pour l’accueil des victimes se déroulait, suivi de l’acquisition du matériel et équipements pour le fonctionnement de la clinique juridique (ACPD) et du Centre Hospitalier Chahi à Kigulube. La mise en place et le fonctionnement effectifs de ces structures d’accueil des victimes à Kigulube sont un facteur clé qui a favorisé la mise en œuvre des mécanismes inclusifs de participation des femmes et de protection de leurs droits au sein de la communauté de Kigulube et ses environs. Cela a valu un engouement total des personnes fréquentant ces institutions à la suite de la mise en confiance grâce au professionnalisme des prestataires.

A travers les cliniques médicales et juridiques mobiles, CH Chahi et ACPD ont renforcé l’accès des victimes aux services de prise en charge holistiques et ont favorisé l’engagement ferme des autorités des villages autour de Kigulube à prendre en compte et à véritablement considérer la participation des femmes comme un facteur du développement local. L’accès des femmes aux services de base s’accroît suite à l’implication d’autres femmes leaders dans la démarche de sensibilisation pour le changement de comportement et le professionnalisme des partenaires d’exécution.

La réinsertion socioéconomique favorise non seulement la relance économique mais aussi et surtout l’autonomisation de la femme de Kigulube, qui par ces activités économiques reprend confiance en elle et participe au développement de son entité.

**Evénements importants liés au projet prévu au cours des six prochains mois :**

Une visite des chefs d’agences à Kigulube est prévue afin d’évaluer les progrès du projet, proposer des recommandations pour la suite et finalisation du projet. Cette visite sera suivie de la deuxième réunion du comité de pilotage ainsi que celle du comité technique qui orienteront la planification des 6 mois de la prolongation sans coût.

La visite de Kigulube permettra de faire un film sur les réalisations du projet et surtout de son impact sur le renforcement de la cohésion sociale et l’autonomisation des femmes de Kigulube. Cette visite offrira également une visibilité sur la région et les progrès accomplis dans le cadre de ce projet.

Les activités en cours se poursuivront à Kigulube ainsi que dans les cités et villes de la juridiction. Les travaux de finalisation de la construction de la case de la femme sont en cours et l’inauguration et la remise officielle de cet ouvrage à la communauté interviendront le jour de lancement de la radio communautaire des femmes. La mise en place de cette dernière interviendra au cours du troisième trimestre 2021. Au même moment, il est prévu le recrutement et la formation des prestataire de ladite radio sur le genre, la culture de la paix et le rôle de la radio communautaire dans la prévention des VSBG et la promotion du vivre ensemble en paix (coexistence pacifique dans les zones minières et entre travailleurs miniers). Suivra la campagne de sensibilisation à la radio et dans certains sites déjà ciblés tels quels que les écoles secondaires et les carrés miniers proches de Kigulube sur le genre, le vivre ensemble en paix et concernant des questions minières. Les membre du Club de Droits de l’homme participeront à la campagne de sensibilisation sur les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) ainsi que le « vivre ensemble en paix ».

Par ailleurs, pour appuyer quelques initiatives des femmes et leur permettre de créer / intégrer les Associations Villageoises d’Epargne et de Crédits (AVEC), Women of Africa va appuyer quelques activités génératrices de revenus (AGR) des femmes vulnérables de Kigulube et ses environs. Au moins 35 femmes ont déjà été identifiées à cette fin pour être formées et appuyées dans les activités minières artisanales, à la création de groupes d’épargnes et d’entraide en vue de l’amélioration de leurs conditions de vie et de travail, et au renforcement de leur pouvoir de négociation et rôle dans les communautés.

Ces AVEC seront constituées de femmes victimes des violences sexuelles réinsérées par le centre hospitalier Chahi, les femmes vulnérables ayant bénéficié d’AGR de Women of Africa et quelques femmes des coopératives minières.

Parallèlement, l’accompagnement des coopératives minières continuera : la validation des documents permettant aux coopératives minières d’être reconnues au niveau du gouvernement (légalisation des statuts, payement des frais d’agrément, payement de frais de chantier …) et la dotation en équipement des coopératives minières pour leur permettre d’être pleinement opérationnelles.

Par ailleurs, l’OIM organisera une session de formation pour les acteurs impliqués dans la chaîne d’approvisionnement des minerais, notamment les coopératives minières, la police des mines et les membres de la société civile, sur la certification des minerais « libres de conflit » et sur la gestion du secteur minier artisanal. Puis, elle dotera les services techniques du ministère provincial des Mines (Division des Mines & SAEMAPE), du Sous-comité local de suivi des activités minières (SCLS) de Kigulube et sous Sous-comité local de suivi (SSCLS) de Nzovu en divers équipements opérationnels. Trois missions conjointes de qualification et de validation des sites miniers sont prévues avec la participation des inspectrices des mines, suivies des activités liées à la détermination du quota approprié de femmes dans la gestion des coopératives minières des zones ciblées. Finalement, le cadre de concertation des femmes actives dans l’exploitation minière artisanale sera installé par le partenaire Action pour le Développement Communautaire de Base (ADBA).

Pendant ce temps, les activités d’assistance holistique aux victimes de violences basées sur le genre dans les sites miniers de Kigulube se poursuivront : la prise en charge médicale, psychosociale et la réinsertion socioéconomique des victimes à Kigulube par le Centre Hospitalier Chahi, tandis que la clinique juridique ACPD continuera l’assistance juridique et judiciaire de ces victimes, en collaboration avec les instances judiciaires militaires et civiles basées à Shabunda, Kamituga, Uvira et Bukavu.

En outre, une audience foraine est prévue à Kigulube pour juger les auteurs des cas de violences sexuelles déjà auditionnés, commis à la fois par des membres de groupes armés et de forces de sécurité et des civils, en collaboration avec le Tribunal de Grande Instance de Kamituga, le Tribunal Militaire de Garnison d’Uvira, et la Cour Militaire de Bukavu.

Le BCNUDH va assurer une deuxième session de formation des policiers et inspectrices de mines sur les droits économiques, sociaux et culturels, l’égalité de droit dans l’exploitation minière en vue de renforcer leurs capacités dans la gestion de cas de violations de droits économiques et sociaux dans les sites miniers, et plus spécifiquement à l’encontre des femmes.

**Principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a contribué :**

Face à la problématique d’ignorance et d’interprétation erronée des droits de la femme, les formations assurées par le BCNUDH ont apporté une contribution significative à la connaissance sur les droits pour les populations en général, et les femmes de Kigulube en particulier, ainsi que la considération et la prise en compte du genre comme facteur favorisant le développement et la cohésion sociale. Les femmes et les hommes prennent progressivement conscience que certaines pratiques sous le couvert de la coutume sont en fait des pratiques illégales et contraires aux droits humains, qui ne favorisent pas la participation des femmes et la protection de leurs droits. Désormais, les femmes prennent part aux activités importantes comme les réunions du conseil local de sécurité ainsi que les réunions communautaires où des décisions importantes sur la gestion de l’entité sont prises et leurs points de vue sont pris en compte. Il en est de la création du Conseil local initialement composé de 4 hommes et une femme, mais désormais élargi à 60 personnes où 20 femmes et 40 hommes siègent maintenant ; une idée émise par la seule femme du conseil et adoptée par les 4 hommes de ce conseil par les membres du comité de plaidoyer et largement suivis par la communauté.

**Impact humain réel du projet :**

Kigulube est une zone où des atrocités liées aux violations de droits de l’homme et violences sexuelles ont été commises touchant plus spécifiquement les femmes. Les services de prise en charge holistique organisées à Kigulube permettent la restauration de la dignité des femmes sur le plan physique, psychologique et sur le plan de leurs droits.

L’engagement des femmes à participer dans le processus judiciaire de lutte contre l’impunité est une preuve de la conscientisation et d’appropriation de la lutte contre les violences sexuelles. Un total de 106 femmes a participé aux auditions, manifestant ainsi l’accès à une justice équitable, dans une zone si enclavée.

L’approche holistique a un impact réel dans la vie des victimes. Ainsi 29 victimes des rebelles dirigés par le seigneur de guerre Kokodikoko ont reçu une prise en charge holistique (médicale, psychosociale avec 4 séances au moins, juridique et réinsertion socioéconomique), démontrant à suffisance la qualité d’une réponse coordonnée aux violences sexuelles en conflit et la possibilité d’améliorer la vie des gens, notamment des femmes victimes, tout en restaurant leur dignité.

En outre la réinsertion socioéconomique a renforcé la résilience et la relance économique des victimes qui avaient tout perdu. C’est le cas d’une femme, abandonnée par son époux après toute la violence qu’elle a subi, bénéficiaire de la prise en charge holistique et spécifiquement de la réinsertion socioéconomique qui a ouvert un atelier de couture avec le kit reçu du projet. Cette dernière offre une formation en coupe et couture, et encadre maintenant 20 autres femmes vulnérables de Kigulube. Elle déclare avoir été « sauvée » par le projet.

A l’issue des activités menées par ce projet, un changement concernant la représentation de la femme dans le secteur minier a été observé. En outre, la société minière SAKIMA SA, détentrice de tous les titres miniers dans la zone du projet, a cédé deux sites miniers dont un aurifère et l’autre stannifère au profit des femmes actives dans l’exploitation minière artisanales et qui se regroupent actuellement pour intégrer des coopératives minières.

Lors des sessions de formation en faveur des femmes actives dans l’exploitation minière artisanale, des participantes ont déclaré : « On ne savait pas qu’un jour des coopératives minières regroupant uniquement les femmes pourraient voir le jour dans notre zone. Nous devons dire à nos maris que nous sommes aussi en mesure de nous gérer et de prendre des décisions en tant que femmes ».

On observe l’amélioration des relations entre les hommes et les femmes dans le secteur d’exploitation minière artisanale ; la participation des femmes aux activités d’exploitation minière est de mieux en mieux acceptée. Certains mythes négatifs rattachés aux femmes dans l’exploitation minière sont progressivement bannis par les hommes qui comprennent que la femme n’est pas une source de malheur dans l’exploitation minière.

Après une formation, une femme vectrice de changement a déclaré : « Depuis que j’ai bénéficié de la formation sur la CCC, le genre et les VSBG, je suis maintenant capable d’orienter le débat dans mon foyer. Je sais rappeler à mon époux que tel comportement constitue une violence et est donc à éviter »

**Partie II : Progrès par Résultat du projet**

**Résultat 1 : La participation des femmes et des filles à la prévention, la résolution et la transformation des conflits liés aux exploitations des carrières minières de Shabunda, et la protection de leurs droits sont systématisées et permettent un renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube (BCNUDH et UNESCO).**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On track - *“On track with peacebuilding results”***

**Résumé de progrès :**

De janvier à juin 2021, le projet a connu une accélération significative dans sa mise en œuvre. Les travaux de construction de la **Case de la femme** devant abriter la radio communautaire sont à leur phase finale. Après la production du cahier des charges par le consultant ingénieur et le recrutement de l’entreprise de construction, les travaux de construction et équipement de la case de la femme sont au niveau du finissage. Le tôlage étant presque terminé, la commande des planches pour le plafonnage est en cours, le kit solaire pour alimenter ladite case en électricité est déjà disponible à Bukavu et n’attend qu’à être acheminé à Kigulube, et les vitres sont déjà sur le chantier à Kigulube.

La Case de la femme a pour but de :

* Doter le groupement Bamuguba Sud/Kigulube d’une équipe permanente des vecteurs de changement, notamment issus de femmes victimes et réhabilitées, qui travailleront de manière ponctuelle avec la communauté pour le changement de comportement en faveur de la culture de la paix, la prévention et la lutte contre les VSBG et le respect des droits humains ; et
* Accroître la capacité de femmes à participer aux actions de sensibilisation de la communauté, des acteurs miniers et étatiques sur la nécessité du changement de comportement en faveur de la cohabitation pacifique et la lutte contre les VSBG dans les sites miniers ;

L’UNESCO, à travers son partenaire locale de mise en œuvre Women of Africa, a organisé la formation de **80 leaders vecteurs de changement à Kigulube**. Au total, 50 femmes et 30 hommes ont été formés sur les thèmes suscités et ont déjà organisé 50 causeries éducatives sur les questions de paix, des VSBG au sein de la communauté, et du respect des droits humains en général en attendant la campagne de sensibilisation qui sera lancée concrètement avec l’implantation de la radio communautaire.

Pour la mise en place d’un **programme de changement de comportement et de culture de la paix** dans les zones minières afin de :

* Encourager la résolution pacifique des conflits miniers et autres à travers un dialogue permanent entre les acteurs locaux ethniques, religieux, miniers et étatiques ;
* Favoriser l’implication de la femme dans le processus local de paix à travers sa participation active,

L’UNESCO a créé un cadre d’échange constitué de 24 femmes et 16 hommes sur la paix, la résolution pacifique des conflits et les questions minières en vue d’assurer une cohésion sociale, la coexistence pacifique et la culture de la paix à Kigulube / Groupement Bamuguba Sud en territoire de Shabunda.

Concernant l’implantation de la **radio communautaire,** l’étude de faisabilité a déjà été menée par le technicien en haute fréquence qui a effectué une mission sur terrain à Kigulube. Le processus d’achat du pylône et ses accessoires est lancé. Son installation à Kigulube interviendra au mois de juin 2021.

La mise en place et le fonctionnement effectif du **centre hospitalier Chahi et de la clinique juridique ACPD** à Kigulube ont permis d’assister les victimes de VBG et VS. La clinique juridique ACPD a reçu un total de 351 personnes pour information et prise en charge juridique, parmi lesquelles 145 hommes, 64 garçons, 117 femmes et 25 filles (des 351 visiteurs, il y a 149 victimes, dont 98 des violences sexuelles). Deux missions d’enquêtes judiciaires composées de magistrats de l’Auditorat Militaire Supérieur de Bukavu, Auditorat Militaire de Garnison d’Uvira et Parquet de Grande Instance de Kamituga ont reçu un appui ayant permis l’audition de 225 victimes, dont 127 victimes de violences sexuelles (106 femmes, 13 hommes et 8 filles) commis par des civils, des membres de groupes armés et des FARDC.

Au centre hospitalier Chahi, un total de 651 patients reçu des consultations, soins médicaux, et examens para cliniques, parmi lesquels 69 hommes, 571 femmes, 8 filles et 3 garçons, dont 191 victimes de viol et 08 cas atteints de VIH-SIDA. Un total de 198 personnes, dont 184 victimes de violences sexuelles (157 femmes, 24 hommes, 3 filles) ont été référées à la prise en charge psychosociale. Enfin, le projet a aussi permis la réinsertion socio-économique de 33 victimes dont 4 filles, 24 femmes et 5 hommes – économiquement dans les filières du petit commerce, élevage de chèvre et porc et fabrication de savons. Enfin, 3 victimes mineures ont reçu des kits scolaires et leurs parents, un kit pour mettre en place des activités commerciales afin de continuer la prise en charge des leurs enfants. La réinsertion socioéconomique favorise non seulement la relance économique mais aussi et surtout l’autonomisation de la femme de Kigulube, qui par ses activités économiques participe au développement de son entité et à la reprise de la confiance en soi et estime de soi.

* La mise en place et le fonctionnement effectifs du centre hospitalier CHAHI et de la clinique juridique ACPD a Kigulube est un facteur clé qui a favorisée la mise en œuvre de mécanismes inclusifs de participation des femmes et de protection de leurs droits au sein de la communauté de Kigulube et ses environs. Ce qui a valu un engouement total des personnes fréquentant ces institutions à la suite de la mise en confiance grâce au professionnalisme des prestataires.
* Ces cliniques mobiles (médicales et juridiques) ont contribué à renforcer la proximité des victimes aux services de prise en charge holistiques et ont favorisé l’engagement ferme des autorités des villages autour de Kigulube à prendre en compte et véritablement considérer la participation des femmes comme un facteur clé du développement. L’accès des femmes aux service de base s’accroit à cause de l’implication d’autres femmes leaders dans la démarche de sensibilisation pour le changement de comportement.

Des activités de renforcement des capacités ont été menées. Ainsi, 48 femmes provenant d’associations locales, du secteur minier, et victimes de VS issues de plusieurs localités, ont été formées par le BCNUDH ayant au préalable reçu la formation des vecteurs de changement de l’UNESCO et de l’OIM sur la gouvernance des coopératives minières. Ce groupe est composé de femmes et jeunes filles leaders et influentes de leur communauté, âgées de 18 à 60 ans. Cette considération résulte de la volonté des agences et partenaires, de mener des actions convergentes, synergiques et complémentaires, afin de renforcer les approches de cohésion sociale et de socialisation inclusive.

A la suite de cette formation, les participantes ont créé le club des droits de la femme avec des antennes dans 10 axes du groupement : Nyombe, Maimingi, Nyalubemba, Kimbili, Nzovu, Kiseku, Kisuku, Keba, Kigulube Centre, Isezya, Lutika, Kiluma. Chaque antenne est constituée de 15 membres dont au moins 10 femmes et 10 hommes, avec 3 points focaux de chacun de clubs, dont 2 femmes et 1 homme. Les 30 points focaux membres de club de droits de femmes dont 21 femmes et 9 hommes ont ensuite participé à des formations de recyclage sur les thématiques précédents. [[1]](#footnote-1)

Par la suite, ces points focaux ont été associés aux séances de sensibilisation dans les écoles pour s’outiller, acquérir de l’expérience, répliquer et faire la restitution de ces activités dans leurs localités respectives. Au total 10 séances de sensibilisation ont touché 471 personnes dont 359 femmes et 112 hommes. Parmi les thématiques abordées on retrouve les droits de l’homme, et violences sexuelles et basées sur le genre. Parmi les personnes atteintes par ces séances, il y avait 189 élèves de 4 écoles, dont 154 garçons et 35 filles de classes terminales, 8 enseignants et 4 préfets des écoles : à chaque école, il a été mis en place un club de droits de l’homme pour les élèves. Et une bibliothèque communautaire de droit, est en train d’être mise en place.

L’équipe de mise en œuvre du projet a poursuivi ses activités de visibilités et communication telle que la conception, traduction et impression de 2 boîtes à images afin de sensibiliser les bonnes pratiques en matière de VS et VBG. D’autres activités sont en cours de développement.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :**

La prise en compte du genre est effective, et est même fondamentale dans la mise en œuvre des activités dans le cadre de ce résultat, vu que ces activités contribuent totalement à l’amélioration de la prise en compte du genre dans tous les domaines de vie dans les sites miniers.

Les activités d’assistance holistique aux victimes de VBG sont destinées aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles de Kigulube et ses environs. Donc les besoins spécifiques de chaque victime sont pris en compte dans l’ensemble des services qui leur sont proposées, soit le volet médical, psychosocial, juridique et socio-économique.

Par ailleurs, les participants identifiés pour les formations incluent aussi bien les femmes que les hommes, permettant ainsi de renforcer une compréhension commune de la problématique du genre. De plus chaque groupe contribue essentiellement à la protection et à l’autonomisation de la femme, comme membre à part entière de la communauté humaine de Kigulube. L’érection de la case de la femme vient compléter le dispositif d’autonomisation de la femme et le rééquilibrage des opportunités pour les femmes, afin que leurs besoins soient proprement identifiés et pourvus de manière durable dans leurs communautés.

C’est pour s’assurer de l’inclusion de tous les membres de la communauté dans le débat social et répondre au besoin d’information et de communication de tous les habitants (hommes, femmes, garçons, filles, vieux et jeunes), que la radio communautaire, en cours d’installation, émettra des émissions promotrices des droits de l’homme, de la paix et du développement inclusif. Les prestataires et gestionnaires de ladite radio seront d’ailleurs formés à cet effet.

Les formations et les sensibilisations organisées dans le cadre du projet tiennent compte de la participation des hommes, des femmes, les filles et des garçons. Ainsi, les besoins spécifiques des uns et des autres ont été pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre de ces activités. Pour illustrer, les formations et les sensibilisations sont bilingue (français et swahili) et parfois même en kirega, la langue locale de Kigulube pour une meilleure compréhension de tous. De même, les outils produits pour les différentes activités ont été traduits en langue locale afin de faciliter la compréhension des modules et messages transmis.

Cette approche inclusive a permis aux femmes et aux jeunes filles de s’impliquer davantage au point d’être initiatrice de plusieurs activités de sensibilisations organisées par les clubs de droits de femmes. Dans les faits, 65% de sensibilisation réalisées ont été organisées et conduites par des femmes. Mais aussi, une victime réinsérée est devenue formatrice d’autres femmes de Kigulube.

**Résultat 2 : La légalité et la traçabilité dans les chaînes d’approvisionnement sont renforcées et les conditions de vie et de travail des femmes et communautés dans le secteur minier sont améliorées afin de renforcer la stabilité et la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On track**

**Résumé de progrès :**

Durant la période de rapportage, deux sessions de formation ont été organisées à Kigulube et au total 40 femmes actives dans l’exploitation minière artisanale y ont participé. La première session de formation a eu lieu en novembre 2020 et a porté sur le processus de mise en place de coopératives minières artisanales, la deuxième session de formation a eu lieu en février 2021 et s’est focalisé sur le nouveau code minier et la vente et négociation des minerais.

Les performances opérationnelles et de gestion des services techniques ont également été évaluées, ce qui a abouti à l’identification de leurs besoins en équipements. Ainsi, en février 2021, 45 agents locaux des services techniques du ministère provincial des mines (Division des Mines & SAEMAPE), ont bénéficié d’une session de formation sur la gestion efficace, transparente et durable du secteur d’exploitation minière artisanale.

En février 2021, l’OIM, en coordination avec le Comité provincial de suivi des activités minières (CPS) de la province du Sud Kivu et d’autres acteurs et parties prenantes a organisé une session de formation de 14 jours à l’intention de vingt inspectrices des mines et deux (2) observatrices de la société civile thématique mines.

En avril 2021, le partenaire de mise en œuvre identifié, ADBA (Action pour le Développement Communautaire de Base), a facilité les votes des comités de gestion et installé le sous-comité local de suivi des activités minières (SCLS), à Kigulube et le sous sous-comité local de suivi des activités minières (SSCLS) à Nzovu. Il a organisé des sessions de formations au profit de 40 membres du SCLS et 20 pour le SSCLS. Les sessions de formation ont porté sur la gestion de secteur minier artisanal, la chaîne d’approvisionnement des minerais, le traitement et reportage des incidents liés aux activités minières artisanales. Ces inspectrices ont reçu des brevets gouvernementaux dans le cadre d’une cérémonie officielle de présentation de serment au Parquet Général du Sud-Kivu.

Les activités de renforcement des capacités des agents de l’ordre ont été menées. Un total de 31 policiers, militaires et des renseignements dont une femme, y compris les commandants du commissariat et sous commissariats de police de Kigulube, Nzovu, Isezya, Byangama, ont été formés sur les droits de la femme, les droits économiques, sociaux et culturels, les violences sexuelles et basées sur le genre ,y compris celles liées aux conflits.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

C’est pour assurer l’égalité entre les hommes et les femmes dans l’exploitation minière que le projet soutient les femmes dans ces sites. Leur intégration dans les coopératives minières va redresser l’équilibre et assurer leur pleine participation dans ce secteur, pour la prise en compte des besoins des femmes dans les mines, et la pleine contribution de la femme dans le développement de Kigulube.

Les 3 agences, le BCNUDH, IOM et l’UNESCO mutualisent leurs actions de formation et de renforcement des capacités pour redresser la situation des femmes à Kigulube, et travailler avec elles sur leurs besoins réels, selon leurs domaines d’activités.

**Partie III : Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)Trois (3) missions de suivi des partenaires et des activités ont été réalisées (mars, avril et mai 2021). En outre, des rencontres avec les autorités locales, les forces de sécurité et leaders locaux ont été organisées pour discuter de l’évolution des activités ainsi que leurs recommandations. Ces derniers ont fait un plaidoyer pour une adduction d’eau à Kigulube près de la case de la femme. Une mission de suivi et d’orientation sur les aspects financiers de cette demande a été organisée par le BCNUDH en avril 2021. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ? *Pas toutes* **Résultat 1** : 600 femmes et hommes participent activement à la prévention, la résolution et la transformation des conflits liés aux exploitations des carrières minières à travers la radio communautaire et la case de la femme.* + 1. Au moins 600 femmes sont impliquées dans la prévention / résolution des conflits liés a exploitation minière

1.2.1 Au moins 600 femmes ciblées qui estiment que leurs conditions de vie sont améliorées par des bénéfices socio-économiques dans les activités minières1.3.1 Au moins 700 femmes et filles estiment que leurs droits sont mieux protégés et promus par le Club des droits des femmes1.4.1 Au moins 50% des victimes sont enregistrées pour l’assistance holistique en matière de VSBG.**Résultat 2** : Au moins 50% des bénéficiaires ciblés, femmes qui estiment que leurs droits et leurs conditions de vie se sont améliorés dans le secteur minier par la légalité et la traçabilité dans les chaînes d’approvisionnement2.1.1. Au moins 300 femmes participent activement dans la gestion et aux prises des décision dans les mines artisanales2.2.1 Au moins 50% de cas de contentieux enregistrés en matière minière impliquant les femmes2.2.2 Au moins 500 femmes estiment que leur droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniersLe projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ? *Non, pas encore.* |
| **Evaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ?*Non*. | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): 44 796.79 USDSi le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*: *Les agences préparent les termes de référence pour l’évaluation du projet*  |
| **Effets catalytiques (financiers) :** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donateur : Montant ($):**RAS** **RAS**   |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires ?  | *La pandémie à COVID-19 a globalement impacté la mise en œuvre des activités du projet. Les mesures de restriction imposées sous l’état d’urgence par les autorités congolaises au mois de mars 2020, avaient retardé la visite du site du projet. Ceci a emmené les agences à requérir une extension sans cout du projet, afin de permettre de rattraper les mois perdu, achever la réalisation des activités et attendre ses objectifs, d’ici novembre 2021.**L’éruption volcanique survenue à Goma a négativement impacté la mise en œuvre du projet en suspendant 3 activités importantes planifiées du 25 au 28 mai 2021 (visite des chefs d’agences et partenaires étatiques nationaux et internationaux a Kigulube le 25, 2*è*me réunion du Comité de pilotage le 26, 2*è*me réunion du comité technique du 27 au 28).*  |

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS :**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Données de Base**  | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultat 1La participation des femmes et des filles à la prévention, la résolution et la transformation des conflits liés aux exploitations des carrières minières de Shabunda, et la protection de leurs droits sont systématisées et permettent un renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube | Indicateur 1.aPourcentage de femmes et filles qui participent activement | **0** | **600 femmes et hommes**Au moins 60% des bénéficiaires ciblés | **Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois** | **ON TRACK**Au total 822 hommes/garçons, femmes/filles (189 élèves+ 12 autorités scolaires bénéficiaires de sensibilisations dans les écoles et membres de clubs de droits de l’homme ; 471 bénéficiaires de sensibilisations par les clubs de droits de femmes ; 150 membres de clubs de droits de femmes)Les structures communautaires, à savoir la radio communautaire et la case de la femme sont en train d’être mise place, tandis que la clinique juridique et le centre de santé, sont déjà mises en place et effectivement fonctionnelles pour faciliter la réhabilitation des victimes, et la pleine participation de la femme.  |  |
| Produit 1.1Les conditions de vie et de travail des femmes ainsi que leur participation aux bénéfices socio-économiques dans les activités minières, sont améliorées. | Indicateur 1.1.1Nombre de femmes impliquées dans la prévention / résolution des conflits liés a exploitation minière | **0** | **Au moins 600 femmes** | Après 12 mois du démarrage du projet, et au **18e** mois | **ON TRACK** 135 femmes/filles dont 100 femmes membres de clubs de droits de femmes dans les communautés et 35 filles membres de clubs de droits de l’homme dans les écoles 40 personnes du cadre d’échange créé, sont formées sur la culture de la paix, la CCC, le genre et les VSBG.80 vecteurs de changement (50 femmes et 30 hommes) formés sur la CCC, le Genre, les VSBG et la culture de la paix |  |
| Produit 1.2Les conditions de vie et de travail des femmes ainsi que leur participation aux bénéfices socio-économiques dans les activités minières, sont améliorées. | Indicateur 1.2.1Nombre de femmes ciblées qui estiment que leurs conditions de vie sont améliorées.  | 0 | Au moins 600 femmes | 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois | **ON TRACK**33 victimes dont 4 filles, 24 femmes et 5 hommes, ont été réinsérées socio – économiquement dans les filières du petit commerce ; élevage de chèvre et porc ; et fabrication de savons ; mais aussi 3 victimes mineures ont reçu des kits scolaires et leurs parents ont reçu un kit pour AGR.Identification participative en cours, des femmes bénéficiaires de la réinsertions socioéconomique, au sein d’AVEC  |  |
| Produit 1.3Les droits des femmes et filles des communautés des zones minières sont promus et protégés | Indicateur 1.3.1Nombre de femmes et filles qui estiment que leurs droits sont mieux protégés et promus.   | 0 | Au moins 700 femmes et filles  | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois | **ON TRACK**394 femmes/filles dont 359 bénéficiaires de sensibilisation et 35 filles – élèves des écoles et membres de clubs de droits de femmes)10 clubs de droits de femmes et 4 clubs de droits de l’homme dans les écoles sont en place et fonctionnels.  |  |
| Indicateur 1.3.2Pourcentage des victimes des cas de VBG enregistrées  | 0 | Au moins 50% des victimes enregistrées | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e moi | **ON TRACK**228 victimes de violences sexuelles ont reçu la prise en charge médicale, 187 ont reçu la prise en charge psychosociale, 127 ont reçu la prise charge judiciaire – niveau enquêtes judiciaires, 33 ont reçu la réinsertion socioéconomique.29 victimes ont reçu une prise en charge holistique (médicale, psychosociale avec 4 séances au moins, juridique et réinsertion socioéconomique) et sont celles ayant bénéficiées du jugement contre Kokodikoko  |  |
| Résultat 2La légalité et la traçabilité dans les chaînes d’approvisionnement sont renforcées et les conditions de vie et de travail des femmes et communautés dans le secteur minier sont améliorées afin de renforcer la stabilité et la consolidation de la paix dans la zone de Kigulube | Indicateur 2.1Pourcentage de femmes qui estiment que leurs droits et leurs conditions de vie se sont améliorés | 0 | Au moins 50% des bénéficiaires ciblés | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois Rapport de mise en œuvre / d’évaluation ; Enquêtes de perception | **ON TRACK**250 femmes actives ont été identifiées et briefées sur le pilier gouvernance minière. |  |
| Produit 2.1La gouvernance institutionnelle et communautaire est améliorée.      | Indicateur 2.1.1Nombre de femmes qui participent activement dans la gestion et aux prises des décision dans les mines artisanales |       | Au moins 300Femmes  | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois | **ON TRACK**250 femmes actives ont été identifiées et briefées sur le pilier gouvernance minière.40 femmes parmi les 250 actives dans l’exploitation minière artisanale ont été identifiées dans les sites miniers et ont bénéficié de deux sessions de formations. La première a eu lieu en novembre 2020 sur le processus de mise en place de coopératives minières artisanales, et la deuxième en février 2021 a porté sur le nouveau code minier et la vente et négociation des minerais. |  |
|  | 2.1.3. Appuyer la participation de la femme dans la qualification des sites miniers et le bon fonctionnement des points de vente |  | Nombre de femmes formées inspecteurs des mines et déployées dans les sites miniers et qui participent dans les missions d’évaluation et qualification des sites miniers.Niveau de référence : 0Cible : Au moins 20. | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois | **ON TRACK**En février 2021, une session de formation de 14 jours a été organisée à l’intention de 20 inspectrices des mines et de deux (2) observatrices de la société civile thématique mines, en coordination avec le Comité Provincial de Suivi des activités minières (CPS) dans la province du Sud Kivu et d’autres acteurs et parties prenantes.  | La formation des inspectrices des mines a rencontré un retard en raison des restrictions gouvernementales liées à la COVID-10 limitant le rassemblement des personnes. Par conséquent, l'OIM n'a pas encore été en mesure d'effectuer les missions sur le terrain. |
|  | 2.1.4. Mise en place/renforcement d’une commission locale de suivi des activités minières et mise en place d'un cadre de concertation entre les acteurs des mines, société civile et agents étatiques.  |  | Nombre des CLS ;Niveau de référence : 0Cible : Au moins 6. | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois | **ON TRACK**En avril 2021, le partenaire de mise en œuvre identifié, ADBA (Action pour le Développement Communautaire de Base), a installé le Sous-Comité Local de Suivi (SCLS) de suivi des activités minières à Kigulube et le Sous Sous-Comité Local de Suivi (SSCLS) des activités minières à Nzovu. Des sessions de formation ont été organisées au profit de 40 membres du SCLS et de 20 membres du SSCLS. | Problème de manque des vols réguliers dans la zone du projet.  |
|  | 2.1.6. Renforcer les capacités opérationnelles et managériales des agents des services étatiques locaux du Ministère Provincial des Mines (Division des Mines, Service d’Assistance et d’Encadrement d’Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (SAEMAPE)) pour une gestion efficace, transparente et durable du secteur minier artisanal. |  | Nombre des agents des services techniques locaux formés et des équipements remis.Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 100. | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois | **ON TRACK**En février 2021, 45 agents locaux des services techniques du Ministère Provincial des mines (Division des Mines & SAEMAPE), ont bénéficié d’une session de formation sur la gestion efficace, transparente et durable du secteur d’exploitation minière artisanale. | Problème de manque des vols réguliers dans la zone du projet. |
|  | 2.1.7. Former les agents des services techniques du Ministère Provincial des Mines, les acteurs de la Société Civile et de la Police des Mines sur la gestion des incidents dans le secteur minier artisanal y compris ceux impliquant les femmes. |  | Nombre des agents des services techniques locaux formés et des équipements remis.Niveau de référence : 0Cible : Au moins 150. | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e mois | **ON TRACK**Au total, 10 agents de terrain dont 9 hommes et 1 femme ont été recrutés et formés entant que collecteur des incidents dans les sites miniers. Ceci permet de faciliter une liaison entre le SCLS et le SSCLS. Ces agents de terrain ont été déployés dans les sites miniers après avoir bénéficié des formations sur la gestion du secteur minier artisanal, sur la chaine d’approvisionnement des minerais et sur la collecte des incidents. | Problème de manque des vols réguliers dans la zone du projet.  |
| Produit 2.2Les droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniers. | Indicateur 2.2.1Pourcentage de cas résolus, en matière de droits économiques, sociaux et culturels autour des carrés miniers | **0** | Au moins 50% de cas de contentieux enregistrés | A la fin du projet | **ON TRACK**Le processus de mise en place de la clinique juridique est en cours, pour apporter l’appui juridique aux femmes du secteur des mines à Kigulube |  |
| Indicateur 2.2.2Nombre de femmes qui estiment que leur droits économiques, sociaux et culturels sont promus et mieux respectés autour des carrés miniers. | **0** | Au moins 500 femmes | Après 12 mois du démarrage du projet, et au 18e moisRapports de mise en œuvre / d’évaluation ; Enquêtes de perception | **ON TRACK**494 femmes/filles (100 membres clubs de de droits de femmes, 35 filles membres de clubs dedroits de l’homme dans lesécoles et 359 femmes bénéficiaires de sensibilisations par les clubs de droits de femmes |  |

1. Ex. : lutte contre les mariages précoces et forcés, la prévention, résolution pacifique et la transformation des conflits, le monitoring et le reporting des violations des droits de l’homme, et les normes et standards internationaux en matière de protection dans le cadre de l'exploitation des ressources minières. [↑](#footnote-ref-1)